



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2268

Eglise Saint Bonaventure - Restauration façade nord - 1 place des Cordeliers, à Lyon 2ème -
Opération n° 02052515 - Adaptation du montant de l'opération, et affectation complémentaire
d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS
BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC,
Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE
MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD,
Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M.
GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL,
M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON,
Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR,
M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M.
BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT
(pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2268 - EGLISE SAINT BONAVENTURE - RESTAURATION
FAÇADE NORD - 1 PLACE DES CORDELIERS, A LYON
2EME - OPERATION N° 02052515 - ADAPTATION DU
MONTANT DE L'OPERATION, ET AFFECTATION
COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION
DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME N° 20005
(DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Eglise Saint Bonaventure - Restauration façade Nord ».

Par délibération n° 2021/773 du 27 mai 2021, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération « Eglise Saint Bonaventure - Restauration façade Nord » et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005, pour un montant de 600 000 €TTC, avec un soutien financier de l'État à hauteur de 100 000 € et une proposition de soutien financier du diocèse de 120 000 €.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Conservation du patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20005.

L'opération de restauration de l'Église Saint Bonaventure, retenue dans le cadre de la quatrième « Convention patrimoine État/Ville de Lyon 2019-2024 », doit permettre de restaurer la façade principale du monument, situé sur la place des Cordeliers, avec une mise en valeur de l'édifice, et de son entrée principale.

Suite à la découverte d'un problème d'ancrage des pierres de façade (visuellement saines), il est nécessaire de remplacer beaucoup plus de pierres que prévu afin de consolider la liaison entre la façade du XIXe siècle et la façade du XVe siècle.

Un avenant doit ainsi être établi au marché passé avec la société HMR, titulaire du marché de travaux n° M3483 du lot n° 1 « Échafaudage - Maçonnerie - Pierre de taille », pour un montant de 84 510.30 €HT, soit 101 412.36 €TTC, correspondant à 35,30% du marché initial.

Le coût global de l'opération est donc porté à 750 000 €TTC (valeur janvier 2023), soit environ 100 000 € TTC de travaux complémentaires et 50 000 € TTC d'études et de travaux divers, hors découverte éventuelle d'amiante. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation du patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 », programme n° 20005.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2021/773 du 27 mai 2021, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux n° M3483 du lot n° 1 « Échafaudage - Maçonnerie - Pierre de taille » ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'opération n° 02052515, « Eglise Saint Bonaventure - Restauration façade Nord », est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005.
- 2- L'avenant n° 1 au marché de travaux n° M3483 du lot n° 01 « Échafaudage - Maçonnerie - Pierre de taille », pour un montant de 84 510,30 € HT, soit 101 412,36 €TTC, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 20005, AP n° 2015-1, opération n° 02052515, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 312, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Réalisé antérieur :	39 206,14 €;
2022 :	310 000,00 €;
2023 :	350 793,86 €;
2024 :	50 000,00 €

- 5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, et notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET